

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE *SCCCUQAR* 1^{er} juin 2023

Le Comité de surveillance s'est réuni aux dates suivantes principalement en Zoom et à quelques occasions en présentiel :

- 30 novembre 2022
- 6 décembre 2022
- 20 mars 2023
- 21 avril 2023
- 19 mai 2023
- 24 mai 2023

Rencontres des membres du Comité de surveillance, étaient présents : Denis Rheault, Hugo Jackson & Colette Michaud.

Rencontres des membres du Comité surveillance & Conseil exécutif étaient présents : Denis Rheault, Hugo Jackson, Colette Michaud, Suzanne Cormier & Tchabagnan Ayeva.

Rencontres Comité, et rédaction du rapport final, étaient présents : Denis Rheault, Hugo Jackson & Colette Michaud.

En vertu de l'article 23.1 des *Statuts et Règlements du SCCCUQAR* adopté le 15 décembre 2021, le Comité de surveillance est constitué de trois (3) membres réguliers élus lors des Assemblées générales statutaires.

Pour l'exercice 2022-2023, le Comité était composé de :

Denis Rheault, Hugo Jackson et Colette Michaud.

En vertu de l'article 23.2 des *Statuts et Règlements du SCCCUQAR*, les attributions du Comité de surveillance sont les suivantes :

- a) examiner tous les revenus et les dépenses ;
- b) examiner et valider la conciliation de la caisse, le rapport de trésorerie ainsi que tous les comptes de caisse du syndicat (loisirs, fonds de grève, etc.) ;
- c) vérifier l'application des résolutions à incidences financières de l'assemblée générale et du Comité exécutif;
- d) faire au Comité exécutif, au Conseil syndical puis à l'Assemblée générale les recommandations qu'il juge utiles;
- e) convoquer, sur décision unanime du Comité, une Assemblée générale spéciale.

N.B. Il s'agit ici de faire de la surveillance, des observations, des recommandations et non de faire un Audit comptable. De plus, nous travaillons avec les informations qui nous sont présentées sous format électronique, papier et verbale et présumons de la bonne foi de nos interlocuteurs.

Nous avons procédé à lecture des procès-verbaux du Comité exécutif et du Conseil syndical pour la période du **1er mai 2022 au 30 avril 2023** afin d'annoter et de vérifier que toutes les résolutions à incidence financière ont bien été respectées. Les explications que nous avons reçues concernant les écarts constatés entre le budget et les dépenses réellement effectuées sont satisfaisantes.

Considérant ces responsabilités que les membres nous ont confiées, nous nous sommes assuré que l'ensemble des règles a été respecté. Nous avons examiné et validé en fonction des informations fournies, les livres et les opérations du **SCCCUQAR** pour la période du : **1er mai 2022 au 30 avril 2023**.

Nous avons, pour ce faire, examiné les documents et les pièces justificatives qui nous ont été présentées en lien avec les dépenses ainsi que les chèques correspondants de même que les dépôts. Nous avons vérifié que toutes les transactions avaient bien été inscrites aux livres.

Le Comité de surveillance souhaite faire dans un premier temps un retour sur certaines recommandations données dans le cadre de notre Rapport annuel précédent. Nous vous présentons, sous forme de tableau, une synthèse de certaines recommandations pour lesquelles des actions ont été posées par le **SCCCUQAR**. Nous tenons à souligner ainsi l'esprit de collaboration et de coopération entre le Comité de surveillance et le Conseil exécutif, et ce au bénéfice des membres.

RECOMMANDATIONS	ACTIONS SCCCUQAR
Contrat écrit pour entente de service professionnel.	Entente de service écrite conclue entre la consultante et le SCCCUQAR dans le cadre de l'embauche pour participer à la table de négociations du renouvellement de la convention collective.
Les membres du Comité de surveillance soient rémunérés pour leur travail selon les mêmes modalités que celles prescrites pour les membres qui siègent sur le Comité exécutif dans la structure syndicale du SCCCUQAR .	L'entente de principe conclue avec l'UQAR pour la prochaine convention collective (4 ans, fin 31 mai 2025) prévoit l'achat de libérations syndicales pour les Comités . L'Employeur s'engage à accepter des demandes de contrats de charges de cours additionnelles pour activités syndicales de la part du Syndicat afin de libérer des personnes chargées de cours. Ces charges de cours sont payées par le Syndicat.

Vérification des remises syndicales de l'UQAR annuellement.	L'exercice a été réalisé par le secrétaire-trésorier.
Pour les projets ponctuels et/ou d'envergure (budget supérieur à 5 000\$), qu'un budget prévisionnel détaillé soit établi dès le départ du projet.	Un budget prévisionnel a été construit pour les activités du 40 ^e anniversaire du SCCCUQAR. Un Bilan budgétaire a été présenté en exécutif.
Révision de la procédure de la <i>Politique de remboursement des dépenses</i> en lien avec la <i>Politique de la FNEEQ</i>	L'exercice a été réalisé par l'adjointe administrative.
La poursuite des travaux d'amélioration du site Web du SCCCUQAR.	Un travail remarquable a été réalisé afin d'actualiser le site Web du SCCCUQAR. Le site offre maintenant aux membres une information complète, détaillée actuelle . La navigation est simple et fluide.
Présentation de la liste des libérations syndicales dans le rapport financier de l'année.	Présentations des libérations syndicales régulières et celles liées à la négociation 2021-2022 lors de l'assemblée générale juin 2022.
Dans l'objectif de supporter la VP à la mobilisation, que le Comité aux enjeux se penche sur la question du <i>Comment</i> augmenter la participation des membres aux réunions et aux autres activités de mobilisation du SCCCUQAR.	Dans le cadre de ses travaux, le Comité Enjeux a réalisé un sondage auprès des membres concernant les activités de la vie syndicale. Les faits saillants du sondage ont été ou seront présentés à l'Assemblée générale.

Dans un deuxième temps, voici maintenant la suite de nos CONSTATS et de nos OBSERVATIONS pour l'exercice de l'année financière année 2022-2023 :

- ***Politique syndicale visant à prévenir l'incivilité, la discrimination, le harcèlement ou la violence psychologique ou physique***
Nous saluons l'initiative du SCCCUQAR pour cette démarche préventive qui s'inscrit dans les nouvelles dispositions de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)*. Politique adoptée en assemblée générale statutaire le 26 janvier 2023.
- ***Politique de dons de solidarité et de bourses étudiantes du SCCCUQAR.***
Cette Politique a été adoptée le 7 juin 2022. Nous avons effectué une analyse/vérification de l'application de cette Politique et le tout est conforme en respect du montant maximum prescrit, soit : 13% des dépenses prévues au budget. Toutefois, nous avons observé que certains postes reliés aux dépenses de soutien n'étaient pas dans l'esprit de la Politique.
- ***Politique visant à souligner l'engagement au sein du Comité exécutif du SCCCUQAR.***
Nous constatons que la date et le lieu d'adoption de cette Politique sont absents à la fin de celle-ci. Nous invitons le Comité exécutif à régulariser le document.

- **Création d'un Comité de mobilisation dans le cadre du processus de négociation.**

Un Comité composé de 5 membres a été institué afin de soutenir le Comité de négociation dans sa réflexion et ses actions dans le cadre du processus de négociation. Cette initiative très positive et proactive aurait demandé toutefois une planification budgétaire concernant son mode de fonctionnement, quitte à réévaluer en cours.

- **Communication/information aux membres**

Un travail REMARQUABLE de communication a été fait afin de s'assurer que les membres soient informés régulièrement sur l'état d'avancement des travaux dans le cadre du processus de négociation d'une part, et également, pour informer les membres sur leurs droits, recours, programmes admissibles, etc.

- **Le travail réalisé par le Comité de négociation**

Nous tenons à souligner la ténacité et le dévouement des membres du Comité de négociation dans l'atteinte des objectifs malgré les aléas propres à un processus de négociation. L'entente de principe conclue avec l'employeur adoptée à 90 % reflètent bien le niveau de satisfaction des membres.

- **Budget voté à l'assemblée générale pour l'année 2022-2023**

Nous avons constaté des écarts entre le budget voté par l'assemblée générale et le bilan financier pour l'exercice. Nous avons obtenu des explications satisfaisantes nous permettant de constater que, le SCCUQAR, a enregistré un déficit de **(17 629\$)** pour l'exercice 2022-2023 comparativement à un surplus de 30 845\$ pour l'exercice précédent.

- **Actif net du syndicat & valeurs des placements en date du 30 avril 2023**

L'ACTIF NET du *SCCUQAR* en date du 30 avril 2023 s'élève à un montant de **463 181\$** comparativement à 480 810\$ pour l'exercice précédent. La diminution de l'actif net s'explique principalement par un déficit budgétaire au montant de 17 629\$. Selon les commentaires qui nous ont été présentés par le secrétaire-trésorier, cela est dû à des dépenses suite à la création de nouveaux comités et au retard des remboursements de certaines dépenses par la CSN et la FNEEQ.

LES PLACEMENTS détenus par le *SCCUQAR* s'élèvent à **437 823\$** en date du 30 avril 2023 comparativement à 322 823\$ pour l'exercice précédent. La variation de 115 000\$ s'explique par deux nouvelles épargnes à terme (100 000\$ et 15 000\$) qui ont été conclues à la fin avril 2023.

RECOMMANDATIONS :

1. Nous recommandons de poursuivre, pour des fins de traçabilité, la mise à jour de dossier employé ainsi que tous les contrats de travail.

2. Nous recommandons de maintenir, pour des fins de traçabilité, la rédaction d'ententes écrites incluant l'ensemble des modalités prescrites au contrat lorsque le *SCCCUQAR* retient les services de professionnels (consultants, fournisseurs de biens et/ou services, etc.) dans un contexte de mandat spécifique d'une durée indéterminée. Dans les situations qui le permettent, nous proposons également la vérification diligente auprès de 2 ou 3 fournisseurs potentiels avant de conclure l'entente de service.
3. Nous recommandons, pour des fins de traçabilité, qu'une planification budgétaire soit réalisée dans les situations suivantes : création Comité, activités ponctuels et initiatives *ad hoc* en lien avec les membres.
4. Nous recommandons que le Conseil exécutif continue de mandater le secrétaire-trésorier ou toute autre personne à continuer de vérifier les remises syndicales de l'*UQAR*, et ce annuellement.
5. Nous recommandons que la *Politique d'appui financier aux projets étudiants* soit actualisée afin d'y inclure l'obligation de produire un rapport d'activités conformément aux objectifs visés dans le cadre du projet, que tous les noms des participants soient inscrits à la demande.
6. Nous recommandons que, lors de tirage de carte cadeau ou autre prix de présence/participation, que les noms des gagnants soient diffusés sur le site Web du *SCCCUQAR*.
7. Nous recommandons la poursuite de l'inventaire des biens mobiliers du *SCCCUQAR* soit dressé et mis à jour annuellement. (exemple : parc informatique)
8. Nous recommandons le maintien, dans un souci de transparence, que soit présenté et déposé en annexe la liste des libérations syndicales dans le rapport financier de l'année et nous proposons que la liste des libérations soit déposée et mise à jour au Comité de surveillance pour validation avant la production du rapport annuel.
9. Nous recommandons l'achat d'un téléviseur avec support mural pour le local du *SCCCUQAR* afin de faciliter les échanges/discussions ainsi que le partage de documents dans le cadre de réunions liées aux activités syndicales.
10. Nous recommandons de poursuivre l'envoi de la proposition du budget annuel au Comité de surveillance avant sa présentation à l'Assemblée générale pour discussion.

Le Comité de surveillance remercie le secrétaire-trésorier Tchabagnan Ayeva et l'adjointe administrative, Suzanne Cormier de leur collaboration et coopération et nous prenons acte des états financiers pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 et avons rédigé notre rapport en tenant compte des informations présentées, nos observations et des discussions avec les ressources concernées.

Le Comité de surveillance :

Denis Rheault, Hugo Jackson et Colette Michaud.

Date : 31 Mai 2023